

ASEA LOYALTY REWARDS

**VOUS ALLEZ ADORER LES PRODUITS ASEA
BIEN PLUS QU'AUPARAVANT**

**PRÉSENTATION DU PROGRAMME LOYALTY
REWARDS QUI VOUS FAIT GAGNER DES POINTS
SUR CHAQUE COMMANDE AUTOMATIQUE.
VOS POINTS SONT ENSUITE ÉCHANGEABLES
CONTRE DES PRODUITS ASEA GRATUITS.**

Plus vous restez en commande automatique (plus vous êtes fidèle) et plus votre récompense ira en augmentant. Ce qui commence à 5 % de vos PV en commande automatique peut monter jusqu'à 20 % de vos PV.

Pas besoin de vous inscrire ! Vos points de fidélité (Loyalty Rewards) s'accumulent automatiquement à chaque commande automatique.

Vos points n'expirent jamais !

Tant que vous restez en commande automatique, ils ne sont pas perdus.

Cumulez vos points et profitez de vos produits offerts sans attendre, jusqu'à 300 points par mois ! **1 point = 1 PV** en valeur d'échange.



LES POINTS DE FIDÉLITÉ AUGMENTENT AVEC LE TEMPS

Mois en commande automatique	Points de fidélité
0-3	5% des PV en commande automatique
4-6	10% des PV en commande automatique
7-9	15% des PV en commande automatique
10+	20% des PV en commande automatique



LES COMMANDES D'INSCRIPTION GÈNÈRENT DES POINTS DE FIDÉLITÉ

Les Associés ajoutant une commande automatique d'au moins 100 PV lors de leur inscription génèrent également des points de fidélité sur cette commande d'inscription !*

Commande d'inscription	Points de fidélité
150 - 399 PV	10 points
400 - 799 PV	50 points
800 PV +	150 points

*Les associés et les clients privilégiés cumulent des points selon le nombre de PV.



LA 1ÈRE COMMANDE AUTOMATIQUE GÈNÈRE DES POINTS BONUS

Bénéficiez d'un **bonus de 20 points de fidélité** sur votre commande automatique de **100 PV** ou plus lors de votre 1er mois

ou

Bénéficiez d'un bonus de **30 points de fidélité** avec **150 PV** ou plus

PASSEZ EN COMMANDE AUTOMATIQUE ET CUMULEZ LES RÉCOMPENSES.





DÉTAILS DU PROGRAMME

Le programme Loyalty Rewards d'ASEA a pour but de récompenser les associés et les clients fidèles qui achètent régulièrement des produits ASEA. Chaque commande automatique passée par les associés et les clients privilégiés permet de cumuler des points de fidélité. Le programme fonctionne comme expliqué ci-dessous.

CUMUL

Les associés et les clients privilégiés gagnent et cumulent des points selon le nombre de PV.

Les PV sont indiqués sur la liste des prix dans la bibliothèque du bureau virtuel.

Seuls les points de fidélité générés par les commandes d'inscription et automatiques sont pris en compte. Ce cumul est automatique et les points sont associés aux achats du compte de l'associé ou client privilégié.

Toutes les commandes automatiques générant des PV permettent de cumuler des points de fidélité.

Les points de fidélité sont ajoutés le 10ème jour de chaque mois.

Ces points commencent à s'accumuler à un taux de 5 % et peuvent aller jusqu'à 20 % selon le calendrier suivant :

(0) fait référence au mois du parrainage.

- 0 - 3 mois en commande automatique = 5 % du montant des PV accordés en points de fidélité
- 4 - 6 mois en commande automatique = 10 % du montant des PV accordés en points de fidélité
- 7 - 9 mois en commande automatique = 15 % du montant des PV accordés en points de fidélité
- 10 mois et plus en commande automatique = 20 % du montant des PV accordés en points de fidélité
- Augmentez le pourcentage mensuel de vos Loyalty Rewards lors de la sélection d'un pack d'inscription Professionnel ou Entrepreneur. Pour plus de détails, reportez-vous au flyer d'inscription.

Les nouveaux Associés cumulent des points de fidélité en fonction de leur commande d'inscription de la façon suivante :

- Commande d'inscription de 150 - 399 PV avec commande automatique de 100 PV ajoutée lors de l'inscription = 10 points
- Commande d'inscription de 400 - 799 PV avec commande automatique de 100 PV ajoutée lors de l'inscription = 50 points
- Commande d'inscription de 800+ PV et plus avec commande automatique de 100 PV ajoutée lors de l'inscription = 150 points
- Les inscriptions et commandes des clients privilégiés inférieures à 150 PV permettent de gagner 5 % en points de fidélité

Étant donné les limites imposées par la loi britannique sur les premières commandes d'inscription, les points de fidélité liés au parrainage seront accordés pour tous les articles d'inscription achetés dans les 30 jours qui suivent l'inscription. Condition valable au Royaume-Uni uniquement.

Votre commande automatique du mois 1, qui est le mois qui suit le parrainage, génère un bonus de 20 points de fidélité si votre commande automatique se situe entre 100-149 PV ou un bonus de 30 points de fidélité si votre commande automatique atteint 150 PV ou plus.

Les points ne peuvent pas être échangés contre des espèces ou un virement.

Les points n'expirent pas.

Les points de fidélité sont plafonnés à 1 000 points par compte.

Pour calculer le nombre de points que vous allez cumuler avec votre commande, multipliez les PV sur la commande par le pourcentage du programme Loyalty Rewards. Par exemple, si vous êtes à 20 % et que votre commande indique 250 PV, faites $250 \times 0,20$ et vous obtenez 50 points.

ÉCHANGE

Les points de fidélité peuvent être échangés contre un produit d'une valeur nominale d'1 point de fidélité = 1 PV (valeur PV associée).

Les points doivent être cumulés environ 2 mois après le parrainage avant le premier échange et sont échangeables le 10 du mois 2.

Les associés/clients privilégiés doivent avoir une commande automatique active pour échanger leurs points de fidélité.

Le produit d'échange ne génère pas de volume.

Le produit proposé en échange peut varier selon les pays et la disponibilité.

Les commandes d'échange doivent correspondre à une commande unique et ne peuvent pas être associées à des commandes automatiques ou à une commande supplémentaire.

La livraison et les taxes sur toute commande d'échange sont à la charge du détenteur du compte.

Les points de fidélité ne peuvent pas être appliqués sur les taxes ou la livraison.

Les points peuvent être échangés sans frais supplémentaires sur le panier d'achat ou

contre des frais de traitement de 3 \$ (ou équivalent dans votre devise locale, plus les taxes applicables) via la centrale d'appels.

Les commandes d'échange doivent être livrées dans le pays de résidence du détenteur du compte.

Un total de 300 points de fidélité peut être échangé par mois calendaire.

Le produit d'échange ne peut pas être revendu.

Le produit d'échange ne peut pas être renvoyé.

ANNULATIONS ET MISES EN ATTENTE

Le mois qui suit le parrainage, un associé ou un client privilégié doit passer une commande automatique chaque mois calendaire pour pouvoir conserver ses points de fidélité et son taux de cumul.

Les points de fidélité retombent à 0 et le taux de cumul se réinitialise à 5 % si l'associé ou le client privilégié n'est pas parvenu à passer une commande automatique au cours d'un mois calendaire. Dès le retour en commande automatique, les points commencent à s'accumuler selon un nouveau calendrier au taux de 5 %.

Dans l'éventualité où le détenteur du compte serait amené à mettre en attente sa commande automatique, à compter de 60 jours après le parrainage, un délai de grâce d'un mois est octroyé une seule fois par période de 12 mois sans provoquer la remise à zéro des points de fidélité. Le détenteur du compte ne peut pas utiliser les points de fidélité lors de ce délai de grâce d'un mois ou au cours du mois suivant.

Dans l'éventualité où le détenteur du compte irait au-delà de la seule mise en attente autorisée, ses points de fidélité retomberaient à 0 et le taux de cumul serait réinitialisé à 5 % dès la création d'une commande automatique.

L'annulation d'un compte associé ou client privilégié entraîne l'annulation des points de fidélité.

Les conditions sont soumises à modification sans préavis.

